



Union des forces progressistes

1999 Dandurand, Montréal, H2G 1Y8. Tél : 514-278-9014 sans frais 1-866-278-9014

Communiqué – publication immédiate

L'Union des Forces Progressistes lance sa plate-forme politique : Franchement progressiste, actuelle et crédible

Montréal – Le 6 août 2002. L'Union des Forces Progressiste, fondée le 15 juin dernier, n'a pas chômé depuis sa naissance. En fait, l'UFP ne part pas de zéro comme la gauche québécoise a eu le malheur de faire par le passé. Depuis plus de 5 ans maintenant que les progressistes se rassemblent, développent une analyse politique commune, des pratiques unitaires sur le terrain et une certaine culture politique alternative. L'enthousiasme était palpable le 29 juin dernier à la première réunion du Conseil exécutif national composé de 12 membres, hommes et femmes également représentés. La première réalisation de l'exécutif de l'UFP est donc la mise en forme de sa plate-forme politique en un outil de promotion du nouveau parti, qui entend occuper une place distincte sur l'échiquier politique québécois, actuellement dominé par les trois partis néolibéraux que sont le PQ, le PLQ et l'ADQ.

L'originalité de la plate-forme de l'UFP, et en quoi elle se distingue clairement, est son parti-pris pour la mondialisation des solidarités en réponse à la globalisation des marchés qui, la preuve n'est plus à faire, non seulement compromet sérieusement les droits sociaux des plus démunis, mais qui plus fondamentalement, menace la démocratie elle-même, et enfin, met en péril l'équilibre écologique déjà précaire de notre planète. Le marché, érigé au rang de religion, dicte la conduite des citoyens et pire, des États à travers par exemple l'ALENA ou la ZLEA. Un empire qui dévaste tout sur son passage. L'UFP est le seul parti politique qui rompt avec le néolibéralisme, cette idéologie par laquelle on tente de nous faire croire que le marché règle tout, y compris la justice sociale et le partage de la richesse collective. Pour l'UFP, l'État, s'il a besoin d'être renouvelé dans sa forme et son approche, a toujours sa raison d'être en tant que gardien de l'intérêt et du bien communs. Son rôle est de réguler les conditions permettant à chaque citoyenne et chaque citoyen d'avoir un fonctionnement social satisfaisant, de participer à la démocratie et de partager la richesse collective. En démocratie, l'État se fait l'instrument du peuple par lequel il se gouverne. C'est pourquoi l'Assemblée nationale doit refléter les composantes sociales et les tendances diverses au sein de la population. D'où la réforme du mode de scrutin. L'État doit réglementer l'activité économique de façon à protéger les droits des travailleurs et travailleuses et l'environnement, ainsi que favoriser la responsabilité sociale des entreprises par le moyen notamment de la fiscalité. Le rôle de l'État n'est pas «de confier au renard le soin de surveiller le poulailler» comme cela se fait actuellement pour nos forêts, nos rivières, la pollution agricole, etc. L'État, en promoteur de l'intérêt collectif, doit privilégier la prise en charge collective de l'économie, non pas seulement par le moyen de ses Agences, mais aussi et surtout par une variété d'institutions populaires telles les coopératives, les OSBL, etc.

C'est le rôle de l'État de voir à ce que les services de santé et d'éducation soient accessibles et gratuits partout sur le territoire québécois. De légiférer pour améliorer les normes minimales

du travail et l'accès à la syndicalisation, pour que les femmes aient véritablement droit à l'équité salariale et à une représentation équitable dans les lieux de pouvoir, à commencer par l'Assemblée nationale. De construire du logement social. De s'assurer que la nourriture consommée ne représente pas un danger pour la population. De faire du Québec une terre d'accueil pour les réfugiés politiques et d'intégrer à part entière ses nouveaux citoyens. De négocier d'égal à égal avec les premières nations des traités réciproquement avantageux et dont les populations sont pleinement informées. De fournir aux régions les moyens politiques (structures électorales) et économiques (redevances sur l'exploitation des ressources) de gérer leur développement régional et local, économique et social dans le respect des normes québécoises. C'est le rôle de l'État, et c'est le rôle que l'UFP s'est donné, de proposer un projet de société qui donnera aux québécoises et aux québécois, le goût du pays !

Pierre Dostie, Vice-président porte-parole de l'UFP, cel : 418-540-3285

pierre.dostie@ufp.qc.ca

Molly Alexander, Vice-présidente et porte-parole de l' UFP, cel : 514-502-2228

molly.alexander@ufp.qc.ca